



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS
SOUS-PRÉFET DU RAINCY

SOUS-PRÉFECTURE DU RAINCY

BUREAU DE LA CIRCULATION ROUTIERE
Affaire suivie par :

Le Raincy, le 2 octobre 2014.

Tél. :
Courriel : seine-saint-denis@seine-saint-denis.fr

V/Réfer. : Lettre recommandée AR n°

Le Sous-Préfet du Raincy

à


Maître Olivier DESCAMPS
Avocat associé
Cabinet d'avocats Renaissance
Société d'avocats
Centre d'affaires Alizés
22 rue de la Rigourdière
35510 CESSON SEVIGNE

Monsieur a fait l'objet d'une procédure de rétention de son permis de conduire le 2014, pour excès de vitesse de plus de 50 km/h.

Au vu de la réception tardive de l'avis de rétention, je vous informe que nous avons demandé le 3 juin 2014, à la CRS autoroutière Nord Ile de France de convoquer M. pour lui restituer son permis de conduire.

C'est pourquoi, je vous confirme que M. est bien en possession de son permis de conduire.

Je vous prie d'agréer, Cher Maître, l'expression de mes respectueuses et sincères salutations.


Le Sous-Préfet